

**Conseil d'administration restreint et plénier
d'octobre 2008**

**Compte rendu par B. Banoun et Jean Fabbri,
Elus sur les listes UPUP-UPC soutenues par SNESUP, SLR, SLU,...**

Conseil restreint :

comité de sélection de 11^e section
(2 postes au mouvement de novembre)
- résultats du vote: pour les deux comités
Comité PR: 1 contre, 3 abstentions 3 pour + le président.
Comité MCF: 2 contre, 9 abstentions, 4 favorables + le pdt.

Le vote en « contre de BB et JF est lié à la curieuse composition- non convaincante dans l'exposé du président – qui écarte nombre de collègues de la 11eme section de notre université.

Une nouvelle fois (voir vote sur les primes en septembre 2008) le vote est acquis à une très faible majorité relative. [pour un recrutement les votes en contre ou abstentions s'additionnent]

Primes (VP, directeurs d'UFR etc.)

PR : 1 opposition

MCF : 3 oppositions : BB JF R. Coudert
3 abstentions
7 favorables (Y Le Guenn et F Brilllet sont sortis, à la demande de JF car concernés par les primes)

C'est la continuité du CA précédent et de notre opposition à un système qui affaiblit avant tout la collégialité

Conseil Plénier

Point d'étape du groupe de travail « Développement durable ».

Rapport par Sandrine Crouzet.

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.(PRES)

Objectif présidentiel, officialisation au 1.1.2010 – donc propositions aux CA de Tours et Orléans en juin 2009. Les fondateurs seront les 2 universités, il y aura peut-être ensuite élargissement aux établissements d'enseignement supérieur.

But présidentiel : permettre un meilleur développement des universités ; la région souhaite un rapprochement. Faut aussi travailler avec Poitiers. Pour augmenter la visibilité européenne. La question de la fusion se posera pour le prochain quadriennal, sans préjuger de la réponse.

Il y a 7 groupes de travail (cf mails récents) – résultats rendus en décembre ; autres groupes et équipes présidentielles : jusqu'en février.

Inquiétude de Franck Brilllet : comment on été constitués les groupes ; gestion et éco ne sont pas dans le groupe adapté.

Y Farge : très inquiet à propos de formation professionnelle,

ML Demonet : les groupes sont-ils constitués ? et quand vont-ils fonctionner ? En effet pour les master l'IUFM d'Orléans a pris les devants.- réponse LV : IUFM a fait une proposition, pas forcément partagée par les EC d'Orléans – N Imbault et son homologue à Orléans (Ph Faure) sont en contact. – réunion le 3 novembre (convoquée par direction du suforen).

Pas d'élargissement des groupes de travail aux élus des conseils (sauf agrément individuel)

Répartition des masses budgétaires pour 2009

Augmentation DGF entre les 2 années : 2, 5 %, la hausse des prix officielle dépasse 3%(observe l'élue UNEF !)

A partir de 2010 (compétences élargies), l'université gèrera l'ensemble de la masse salariale.

Déficit 315 000 euros qui va être comblé sur fonds propres : il est difficile d'équilibrer budgets quand on a projets d'envergure ; noter la diminution du nombre d'étudiants (1000 environ) ;

Fonds de réserve : 18 000 000 d'euros, dont une grande partie sert à assurer 3 mois de fonctionnement ; restent 5 000 000.

Br Arbeille ; intervention sur le problème des concours PCM1 : frais location Rochepinard (60 000 euros); il n'y a pas d'aide de la ville ; il faut y réfléchir aussi dans le L1 santé qui va être mis en place.

Léa Dolivet (UNEF) : votera contre car augmentation de DGF est inférieure à l'inflation.
JF : les syndicats dénoncent aussi le budget 2009 en « trompe-l'œil » proposé par le ministère.

2 contre : Léa Dolivet et JF

Utilisation des postes (IUT Blois) liés à des mutations internes à la rentrée 2009

Les explications sur le profil scientifique, sur les engagements locaux des futurs collègues par le président qui infléchissent les éléments transmis au CS ne font pas unanimité.

Emploi PRAG de math : transféré à l'IUT de Blois.

Répartition des sections du CNU au sein des commissions scientifiques disciplinaires paritaires

JF : il est trop tôt pour les élections dont les collègues ne mesurent pas les enjeux, par exemple en Sciences et techniques dès cette semaine réponse LV : *il faut le faire maintenant pour organiser la campagne de recrutement et la disponibilité des » extérieurs »*
BBuron : *pourquoi avoir séparé 19^e et 20^e sections. On décide de les rattacher.*

Compte rendu oral du Conseil scientifique par M. Isingrini :

Curieux CR (en CA plénier) du Conseil d'abord **restreint** PR et MCF pour des avis sur les HDR et sur les : recrutement d'ATER ; 3 ATER ; c'est une nouvelle prérogative du CS.

HDR : il faudra avoir une thèse publiée pour s'inscrire en HDR.

Interruption de lecture : **JF fait remarquer que le restreint ne devrait pas être évoqué en CA plénier.**

Répartition des crédits équipes ; critère maintenu : note AERES ; mais le nombre de doctorants et doctorats soutenus seront adaptés ; mise à jour en 9.2009 du nb de chercheurs publiants ; on maintient le coefficient selon secteur scientifique.

Vote sur la proposition de verser le budget en 2 temps : on affectera les 100% fixes au 1.1.09 et la part variable au 1.7.09 pour que le dispositif d'attribution de la part variable soit affiné par le travail du CA (critères d'autoévaluation par l'équipe : 10% ; les deuxième 10% seront autres critères, comme internationalisation). Les modalités seront préparées par le CS en 1.2009.

Il y a aussi somme (60000) pour les thématique émergentes conjointes Orléans-Tours : cet appel à projets sera ouvert en 1.2008.

Questions :

- JF : quel résultat du vote au CS ? pour répartition équipes cela devrait être mentionné dans le compte-rendu ; réponse MI : 2 ou 3 abstentions, le reste pour.
- ML Demonet : étonnement face à la non remise en cause des critères, notamment les éléments quantitatifs (qui comptent peu pour l'appréciation d'AERES) ; cf. la nouvelle grille vague D de l'AERES (comptent par exemple : HDR, PEDR, IUF, prof invités, etc. ; autres critères qualitatifs importants). Les critères de notre CS sont trop éloignés des nouveaux critères de l'AERES, très affinis par rapport à ceux de vagues A et B. Réponse MI : l'évaluation d'il y a 2 ans n'était pas parfaite, mais du moins elle était extérieure. Il faudrait une nouvelle évaluation AERES. Réponse MLD : la MSTP avait donné grilles très sommaires, d'après lesquelles on a évalué. Dommage qu'on ne cherche pas à profiter des nouveaux critères : ils devraient aider à l'autoévaluation. MI : ce sera pris dans les 20% de la part variable (autoévaluation en fonction des nombreux critères). Le dispositif devrait être mis en place par le CS du 25 (?) novembre.
- Y. Farge : que fait-on des équipes C ? MI : on avait ouvert aux équipes C 60% du précédent contrat ; somme surestimée, on réajuste. Les directeurs d'équipe sont informés : le GRAAT avait reçu le double de son budget annuel. B. Buron : autrefois on assumait collectivement l'erreur d'évaluation. LV : propose que la commission permanente du CS auditionne les deux équipes concernées (GRAAT et Lieux et enjeux) pour voir comment elles travaillent à se redéfinir. MI : il a rencontré les responsables et on va jouer sur la part variable pour accompagner ces deux équipes au mieux.

Vote sur crédit équipes : 5 contre,

Question de JF : **aucune suite favorable en SHS aux appels à projet de la région, ce n'est pas une bonne façon de soutenir ces recherches.** ; P. Riehl (Région) sur les 62 appels à projets,

uniquement 5 projets SHS. A l'avenir il faudra beaucoup plus de réponses aux AAP en SHS – le prochain appel va commencer très vite.

Compte-rendu du CEVU par N Imbaut

Elle ne répond pas aux questions posées au précédent CA sur la nécessaire distinction lors des réunions du CEVU entre les « informations » et les « avis » et entre les élus et les « correspondants pédagogiques ». Elle envisage d'augmenter le rôle de ces derniers. **Cela déclenche une vigoureuse protestation de JF**

Interrogation de BB sur les modalités de modification des responsables de formation dans les documents transmis au ministère et sur celles de désignation des « équipes MASTER » et des porteurs de projet.

Le Conseil constate (en l'absence du président parti prendre un avion) que ces aspects sont peu clairs

BB annonce sa démission du poste de responsable de domaine de master : car : pas d'accord avec des procédures qui semblent écarter la place des groupes de recherche.

Le rapport du CEVU est mis au vote : 3 contre,

Cession du don BOFFARD à l'Université de Stanford.

BB il faut un moratoire ! unanimité !. Il faut demander leur avis aux membres du GRAAT qui sont en études afro-américaines.

A la demande de JF, soutenue par la quasi-totalité des élus enseignants + UNEF

Motion sur la mastérisation des concours de l'enseignement : demande de moratoire.

Le Conseil d'Administration de l'Université de Tours réuni en séance plénière le 20 octobre 2008, déplore solennellement les conditions dans lesquelles est mise en œuvre la réforme de la formation des enseignants.

Il proteste contre un calendrier qui oblige l'université à prévoir pour 2009-2010, dans la précipitation, l'application d'une réforme des concours dont le contenu n'est toujours pas officiel à ce jour. Il s'oppose à toute réforme qui aurait pour effet de réduire dans la formation et les concours la part des savoirs disciplinaires en vue d'un allègement des épreuves qui ne fera qu'abaisser le niveau de formation des futurs enseignants, en contradiction totale avec l'objectif affiché par la « mastérisation ».

Il rejette l'idée de concours déclinés en « épreuves régionales » pour le recrutement des professeurs des lycées et collèges, ce qui serait contraire au principe, réaffirmé par le Ministère, de concours nationaux.

Il soutient l'action menée par les instances de l'université pour construire, en concertation avec l'université d'Orléans et son école interne l'IUFM, des masters qui concilient au mieux la nécessaire formation professionnelle au métier d'enseignant et les exigences d'un haut niveau de formation scientifique. Il demande au ministère un délai de concertation pour une régulation disciplinaire et nationale mesurant l'impact de la mastérisation sur l'ensemble des masters.

Tours le 20 octobre : unanimité moins une abstention.

!

*